

D 270224-06

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 27 février 2024

Sur convocation en date du 21 février 2024, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 27 février 2024 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	LACOMBE Annick	BLANC Jean Luc
BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc	BURTIN Béatrice
JANODY Patrice	VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick
BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe	BONHOURS Paola
THERMET Laure	MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire
PERDRIX Catherine	MERLE Sandra	BURDY Meryl
SCHUBERT Anja	BELQAID Zahira	JOSSERAND Raphaël

Étaient excusés :

Alexis MORAND a donné pouvoir à Bernard PERRET
Rodolphe JACQUEMET a donné pouvoir à Patrice JANODY
Serge CHANEL
Magalie DAVID a donné pouvoir à Sandra MERLE
Emmanuel TAPONARD a donné pouvoir à Jean-Luc BLANC

Étaient absents :

Kévin CHATARD et Joséphine MAZUÉ

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

**REPONSE AU 7ème APPEL A PROJET POUR L'ACHEVEMENT DU
MAILLAGE CYCLABLE DE LA ROUTE DES GREFFETS**

Entendu le rapport de M. Patrice JANODY, Adjoint au Maire délégué à la voirie et aux réseaux et de M. Rodolphe JACQUEMET, Conseiller municipal délégué aux déplacements doux et nouveaux équipements de loisirs

Vu la délibération du 27 avril 2021 relative à la présentation du schéma de sécurité et de mobilité

Vu la commission déplacements doux du 15 novembre 2021 relative à la mise en œuvre schéma de sécurité et de mobilité en particulier en matière du développement des aménagements en faveur des modes doux de déplacement

Vu la commission voirie du 15 janvier 2024 qui a retenu comme aménagements prioritaires en faveur des modes doux de déplacements les liaisons centre-village- hameaux situés sur les routes départementales (Greffets, Curtaringe, Lingeat /Champ Jacquet/Vigne et Marillat), Au sein de cette liste d'aménagements prioritaires, la commission a proposé de débiter par la réalisation de la liaison des Greffets

Après avoir validé le schéma de sécurité et de mobilité de Viriat, le Conseil municipal, lors de la séance du 27 avril 2021, a adopté la hiérarchisation des voiries proposées afin de maîtriser les flux de circulations. En fonction de la hiérarchisation des voiries, des typologies d'aménagement et de sécurisation ont été définies pour répondre aux objectifs suivants :

- améliorer la sécurité des sections bâties (cohabitation vie locale et circulations routières) et des carrefours accidentogènes (notamment Route Départementale/Voie Communale)

D 270224-06

- canaliser des circulations motorisées, et notamment des flux d'accès à la Commune et des itinéraires de transit traversant la Commune
- améliorer la crédibilité et l'adéquation des limitations de vitesse avec l'environnement et les fonctions de la voie
- développer des aménagements en faveur des modes actifs (vélos entre centre bourg et hameaux, piétons dans les hameaux) afin de réduire les nuisances liées au bruit et à la pollution, améliorer le cadre de vie et maîtriser l'usage et les flux des véhicules motorisés.

Le développement des déplacements doux relève d'une volonté municipale qui s'est traduite depuis 10 ans par un programme d'investissements permettant la réalisation des aménagements suivants :

- 1,25 kms pour l'aménagement d'une piste cyclable sur la route de Bourg
- 1 km pour l'aménagement d'une piste cyclable sur la route des Greffets à l'Est.
- 1 km pour la réfection de la piste cyclable rue des Anciens Combattants
- 300 ml pour l'aménagement d'une piste cyclable à la Neuve
- 1 km pour l'aménagement d'une piste cyclable sur la rue de Majornas
- 300 ml de CVCB sur la rue des Genêtes pour la liaison Majornas avec la voie verte
- 7 kms de voie verte « la traverse » dont les travaux en cours de réalisation sont menés par Grand Bourg Agglomération
- 1.2 kms à la Perrinche qui sont en cours de requalification en piste cyclable bidirectionnelle

Le linéaire d'aménagements cyclables actuellement de 15 kms devrait augmenter de plus de 30 % dans les prochaines années grâce à la poursuite du maillage cyclable :

- 1,2km Rue du moulin Riondaz,
- 200ml prolongement Route de Bourg puis 400ml pour rejoindre le centre village,
- 900ml Champ tête et allée du gouverneur,
- 300ml vers la Serma, le Centre Hospitalier Fleyriat
- 200ml Avenue de Bresse
- 200 ml Boulevard Herriot
- 500ml Route de Paris
- 1000ml Route des Greffets Ouest

Dans ce cadre, et parce qu'il constitue l'un des 4 axes traversant le centre-bourg de Viriat, la route départementale des Greffets a été qualifiée d'axe prioritaire. Le flux de véhicules motorisés de 2 888 véhicules jours devrait augmenter avec l'aménagement d'un carrefour giratoire au niveau de la Route de Paris (dont les travaux vont démarrer très prochainement) permettant ainsi de limiter les shunts au niveau de Moulin Riondaz.

Le projet de piste cyclable des Greffets de 1 km, situé entre le carrefour Greffets/Aigrefeuille/Murailles et le carrefour Greffets/Rippes Chilleys, constitue un enjeu stratégique car il permet de poursuivre le maillage du territoire communal avec des itinéraires cyclables. L'aménagement projeté permettra de terminer la piste cyclable existante située sur la portion Centre village - Route des Greffets en réalisant la jonction avec la voie verte « la traverse » tout en desservant le parc des sports et les quartiers d'habitat des Greffets.

L'aménagement de la piste cyclable pourrait être présenté dans le cadre du 7e édition de l'appel à projets "Fonds mobilités actives - aménagements cyclables" lancé par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

D 270224-06

Dans ces conditions, il conviendrait de déposer un dossier de subvention sur la base du plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Phase 1 : Piste cyclable partie Est	124 732,00 €	Autofinancement	188 073,57 €
Phase 2 : Piste cyclable partie Ouest	195 777,94 €		
Phase 3 : Sécurisation du carrefour	42 637,20 €	Subvention 7 ^e appel à projet	188 073,57 €
Acquisitions foncières	13 000,00 €		
TOTAL HT	376 147,14 €	TOTAL HT	376 147,14 €

Les critères de financement des projets retenus imposent un début des travaux retenus avant février 2026. Aussi il est envisagé d'inscrire ce projet dans le cadre du budget 2025.

Le taux d'aide maximal apporté est calculé sur le montant de l'assiette éligible hors taxes dans la limite de 50 % pour les projets situés en secteur moins dense (cas de Viriat).

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- adopter le plan de financement tel que présenté ci-dessus pour la réalisation de la piste cyclable des Greffets Ouest
- noter qu'un dossier de demande de subvention sera déposé en réponse au 7^e appel à projets aménagements cyclables avant le 8 mars 2024
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision ainsi que la convention de financement

Le Maire,
Bernard PERRET

Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE